





PLAN AGRO-ÉCOLOGIE HAUTS-DE-FRANCE

2020-2025

Projet soumis à consultation

TABLE DES MATIERES:

PREAMBULE	2
AGRO-ÉCOLOGIE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	2
ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE REGIONALE	3
UNE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT GLOBAL ET COLLECTIF POUR L'AGRO-ÉCOLOGIE	5
PLAN D'ACTIONS	6
UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET DYNAMIQUE	11

PREAMBULE

La Région Hauts-de-France, l'Etat, la Chambre d'agriculture Hauts-de-France et les autres partenaires du présent plan sont engagés depuis plusieurs années aux côtés des agriculteurs pour promouvoir le changement de pratiques agricoles conventionnelles au profit de pratiques sobres en ressources naturelles et en intrants.

L'objet du plan régional en faveur de l'agro-écologie 2020-2025 n'est pas seulement d'amplifier cet élan. Il s'agit d'aller au-delà, en accompagnant le changement de pratiques agricoles au plus près du terrain, par des mesures concrètes. Il convient pour cela de donner aux agriculteurs les outils et les moyens de s'inscrire dans de nouvelles logiques de production, en phase avec les attentes de la société et du consommateur et avec leur besoin d'autonomie, de résilience et de bien-être. Il vise à aider la mutation massive des pratiques agricoles grâce à un schéma nouveau et un cheminement sur 5 ans.

AGRO-ÉCOLOGIE: DE QUOI PARLE-T-ON?

Fondamentalement, l'agro-écologie vise à combiner :

- la performance économique, c'est-à-dire la rentabilité des exploitations agricoles (leur marge brute) :
- et la performance environnementale, en réduisant ou en optimisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, afin de préserver les ressources naturelles (eau, air, sols, biodiversité) sur lesquelles l'acte de production agricole s'appuie.

L'agro-écologie recouvre également une dimension sociale qui vise en particulier à améliorer les conditions de travail des agriculteurs, à favoriser l'emploi et à lutter contre l'isolement en milieu rural.

L'enjeu de la transition agro-écologique est de transformer l'agriculture en lui donnant un avantage compétitif basé sur la valeur ajoutée, la qualité et la durabilité de ses productions tout en s'adaptant aux exigences de la société.

Pour un agriculteur, s'engager dans la voie de l'agro-écologie, présente d'abord un intérêt économique (en réduisant les dépenses en intrants, il peut économiser des charges opérationnelles ; en améliorant la valeur ajoutée de ses productions, il peut gagner davantage). Cet intérêt économique individuel se conjugue à l'intérêt collectif de répondre aux attentes sociétales, croissantes et légitimes.

L'agro-écologie est définie dans l'article Premier du Code rural et de la pêche maritime :

Les systèmes de production agro-écologiques privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le présent engagement pour le développement de l'agro-écologie en Hauts-de-France repose sur quatre principes :

- une **approche globale du système d'exploitation agricole**, qui conduit à repenser et renforcer les interactions positives entre les différentes productions de l'exploitation, avec les ressources naturelles sur lesquelles l'acte de production s'appuie, et avec les enjeux et les dynamiques spécifiques au territoire dans lequel s'inscrit l'exploitation;
- la recherche d'une réponse globale aux enjeux environnementaux, qui sont interconnectés : préservation de la qualité de l'eau et de l'air (notamment en réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en particulier les plus dangereux pour la santé de l'homme ou de l'environnement), préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion et le

- tassement des sols, réduction des émissions de gaz à effet de serre, atténuation des changements climatiques
- une **approche progressive**, combinant la volonté résolue d'atteindre un objectif ambitieux et le pragmatisme nécessitant de procéder par étapes.
- la construction de projets de façon ascendante et le respect de l'autonomie de décision de chaque agriculteur, qui est aussi la reconnaissance de la diversité des productions et des modes de production. La mise en œuvre de solutions adaptées à chaque situation et que chaque agriculteur peut s'approprier est une clé de la réussite.

Tout projet dont l'ambition est de progresser dans une **dynamique globale et adaptée**, c'est-à-dire intégrant d'emblée l'ensemble des principes ci-dessus, est un projet agro-écologique. A contrario, un projet qui se limiterait à l'optimisation d'une seule production sur l'exploitation ou qui se préoccuperait d'un seul compartiment environnemental mérite d'être accompagné pour s'inscrire dans une dynamique globale, plus fructueuse.

ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE REGIONALE

Hauts-de-France : un haut potentiel productif pour servir les filières sans compromettre les générations futures

La région Hauts-de-France, fortement urbanisée et peu boisée, est une des plus grandes régions agricoles françaises. Les deux tiers du territoire régional sont dédiés à l'agriculture. Les secteurs agricole et agroalimentaire emploient plus de 110 000 femmes et hommes dans 25 350 exploitations agricoles, 650 établissements agroalimentaires et 1 200 établissements de commerce de gros.

La valeur des productions agricoles représente en moyenne 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 30 % sont issus des productions animales (pour moitié lait et pour moitié viandes). Le blé, la betterave à sucre, les légumes frais, les pommes de terre et le lait demeurent les points forts de l'agriculture régionale. 10 % du lait français est produit en Hauts-de-France. Ces productions contribuent à la production à la fois d'une alimentation de qualité, de biomatériaux et de bioénergies.

L'agriculture régionale s'adosse à un tissu régional d'industries agroalimentaires dense, bien ancré et très diversifié, avec la présence de grands groupes comme Bonduelle, Téreos, Roquette, Mc Cain, Lactalis, Danone ou Nestlé. Avec près de 22,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2014, les industries agroalimentaires (IAA) et le commerce de gros constituent un atout économique régional majeur et bénéficient d'un bassin de 80 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km.

Cette capacité productive agricole ne doit cependant pas occulter certaines conditions impératives pour assurer la durabilité des ressources. A ce titre, plusieurs tendances dessinent les limites de certaines pratiques agricoles actuelles : érosion de la biodiversité, disparition des systèmes bocagers traditionnels et banalisation des paysages agricoles, transfert de polluants vers les eaux, érosion et tassements des sols, appauvrissement en matières organiques, non adaptation des systèmes agricoles aux épisodes climatiques extrêmes, émissions de gaz à effet de serre et dépendance fourragère et protéique.

La région Hauts-de-France demeure une des régions les plus consommatrices en intrants, à la fois en volume et par hectare. Le secteur primaire représente également près de 20% des émissions de gaz à effet de serre et est fortement consommateur en énergie. La ressource en eau, également nécessaire à la pérennité de nos exploitations, connaît depuis quelques années des tensions, alors que les producteurs ont besoin de sécuriser leur approvisionnement pour assurer leur production.

Les consommateurs et citoyens français interpellent de plus en plus les agriculteurs et les filières agricoles sur les impacts environnementaux et sanitaires de leurs pratiques. En parallèle, la réduction de la diversité des substances actives et des produits phytosanitaires et le durcissement de leurs conditions d'utilisation pour des raisons de santé et d'environnement appellent une transformation des pratiques agricoles afin que les exploitants puissent continuer à assurer la nécessaire protection de leurs cultures contre les maladies, ravageurs et adventices, tout en ancrant de manière solide l'agriculture aux territoires et à la société.

L'enjeu est de transformer notre agriculture en s'adaptant aux exigences de consommation de la société, afin de lui donner un avantage compétitif basé sur la durabilité et la qualité de notre système productif.

Une dynamique régionale encourageante

La transformation agro-écologique est déjà amorcée. Sur ces bases, il s'agit d'évaluer les actions mises en place, d'amplifier celles qui ont fait leurs preuves et d'imaginer celles qui pourront être prises pour l'ensemble des agriculteurs, tout en permettant aux pionniers de continuer à tracer la voie de la performance en agro-écologie.

En effet, de nombreux partenaires (Etat, Région, Agences de l'Eau, ADEME, chambres d'agricultures, coopératives agricoles, CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), GEDA (Groupe d'Etude et de Développement Agricole), réseau des agriculteurs biologiques, instituts techniques, organismes de recherche, enseignement agricole public et privé, territoires de projet, notamment les PNR, etc.) se sont engagés avec les agriculteurs depuis plusieurs années sur un ensemble d'actions avec l'objectif de produire dans l'esprit de l'agro-écologie.

A titre d'exemple, 25 collectifs d'agriculteurs « GIEE » (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental) ont été reconnus depuis 2015, 10 réseaux de fermes DEPHY, 15 groupes 30 000 et 3 projets pour la transition agro-écologique portés par des établissements d'enseignement agricole ont été mis en place.

En outre, entre 2015 et 2019, plus de 3 000 agriculteurs se sont engagés dans les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC). Ces contrats d'une durée de 5 ans prévoient une indemnisation des services rendus à l'environnement par les agriculteurs. Ce sont plus de 60 000 hectares (10% des fermes et 3% de la surface agricole utile de la région) qui sont engagées dans cette démarche qui permet de maintenir une qualité écologique des prairies et du bocage, de réduire l'usage de produits phytopharmaceutiques ou encore d'améliorer la fertilité naturelle des sols agricoles et lutter contre l'érosion. Depuis 2015, ce sont près de 77 millions d'euros d'aides qui auront été mobilisés. Plus de la moitié des mesures concernent la gestion du bocage, 43% sont dédiées aux pratiques culturales. 10 000 ha concernent des engagements agro-écologiques globaux sur tout le système de production d'une ferme (MAEC « systèmes »), dont 3 000 ha engagés en semis direct sous couvert permanent depuis la création de cette MAEC en 2018, témoignant de l'intérêt des agriculteurs pour les pratiques de conservation des sols. Mais ce dispositif n'est pas suffisant. La démarche demeure complexe et pas suffisamment connue des agriculteurs et n'est pas étendue à l'ensemble du territoire régional.

Au-delà des MAEC, les productions en Agriculture Biologique et les labels environnementaux favorisent aussi le développement de l'agro-écologie.

Si seulement 1,8% de la SAU régionale est cultivée en Agriculture Biologique (contre 7,5% de la SAU nationale), sa progression a été particulièrement soutenue ces dernières années, notamment à la faveur du plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France adopté en 2017. Ainsi, la région Hauts-de-France enregistre la meilleure progression parmi les régions françaises en surfaces converties (+27% entre 2017 et 2018). Le cap des 1 000 exploitations en Agriculture Biologique a été dépassé en 2018.

D'autres certifications permettent également de distinguer les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement, comme la certification environnementale (dont le niveau 3 correspond à Haute Valeur Environnementale - HVE). Dans les Hauts-de-France, 22 exploitations (dont 3 dans l'enseignement agricole) sont certifiées HVE au 1er janvier 2019, dont des viticulteurs de la zone AOC Champagne pour la grande majorité. Si la certification environnementale existe depuis quelques années, la dynamique HVE reste à ce stade émergente, mais devrait s'accélérer dans les prochaines années.

Il s'agit maintenant de changer de dimension pour diffuser les pratiques agro-écologiques dans toutes les exploitations et permettre leur appropriation par tous les agriculteurs.

UNE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT GLOBAL ET COLLECTIF POUR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Le territoire des Hauts-de-France se doit d'être un lieu de la diffusion massive de l'agro-écologie pour permettre d'agir et de répondre aux grands enjeux stratégiques posés, à savoir :

- promouvoir une agriculture compétitive et favoriser la résilience des entreprises agricoles face aux chocs de divers natures (climatiques, baisse des prix, sanitaires, etc.);
- accompagner les changements de pratiques en vue d'une amélioration quantitative et qualitative de l'eau, d'une préservation de la qualité de l'air et d'une restauration de la fertilité naturelle des sols :
- renforcer l'engagement de l'agriculture en faveur de la biodiversité;
- développer une agriculture régionale à faibles émissions de CO₂ et faciliter l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique.

L'agriculteur est au centre de la stratégie du présent plan qui se veut une feuille de route vers la transition agro-écologique massive de nos exploitations sur un horizon de 5 ans.

Ainsi, à travers la recherche et le transfert de connaissances (Axe 1), l'accompagnement direct des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques (Axe 2), la valorisation de ces pratiques via les filières et territoires et auprès des citoyens (Axe 3) et l'observation régionale de l'agro-écologie et son pilotage (Axe 4), la Région, l'Etat et la Chambre d'agriculture s'engagent aux côtés de leurs partenaires et proposent quatre axes stratégiques nécessaires à la transition agro-écologique.

Axe 1 : Améliorer et diffuser les connaissances : accélérer la recherche, l'innovation et le transfert en faveur de la transition agro-écologique

L'agro-écologie nécessite en premier lieu de **repositionner les « savoirs » au cœur de la dynamique** de transition. Qu'elle soit nouvelle, connue de certains ou encore à explorer, la connaissance des écosystèmes doit cheminer à travers l'ensemble des parties prenantes de l'agriculture et de l'alimentation. Des savoirs de terrain aux connaissances agronomiques et écologiques fondamentales, les connaissances doivent infuser de manière transverse : du laboratoire aux réseaux de conseil, du terrain aux organismes de recherche, entre agriculteurs, entre filières, auprès des citoyens. Ces savoirs constituent le « nouvel intrant » de ce Plan Agro-écologie Hauts-de-France.

Cet axe de travail est basé sur la coordination et la diffusion du savoir à tous les acteurs en présence. En investissant en recherche et développement et en diffusant les savoirs au plus grand nombre d'acteurs possible, il sera plus aisé de développer et massifier les pratiques agro-écologiques chez les exploitants.

Axe 2 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation et la reconception des pratiques et systèmes de production

La transition agro-écologique requiert un engagement individuel des agriculteurs pour repenser leurs systèmes de production. L'ambition régionale est non seulement d'encourager cette étape, qui demande du courage, de la volonté et une prise de risque, mais aussi de mettre l'accent sur les démarches de reconception systémiques, les plus ambitieuses pour les agriculteurs.

L'appropriation par les agriculteurs est une condition impérative de réussite. Les agriculteurs doivent être eux-mêmes porteurs du projet. Doter chaque agriculteur des méthodes, des outils, des références et des financements qui lui permettent d'être auteur de sa propre stratégie de transition agro-écologique, est donc un objectif majeur.

Sur les chemins de la transition agro-écologique, la question n'est pas de savoir qui sont les plus avancés et qui sont ceux qui seraient en retard ; l'enjeu est d'avancer, par petits pas, chacun à son rythme, mais avec détermination.

Ce travail est nécessaire à l'accomplissement de la transition agro-écologique directement par et pour les agriculteurs. Pour réussir la transition, rien de plus primordial qu'un accompagnement de qualité des exploitations agricoles.

S'agissant en particulier de l'engagement de l'agriculture régionale en faveur de la biodiversité, celui-ci sera notamment décliné au travers du Plan Agriculture et Biodiversité, partie importante du présent plan

en complémentarité avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Axe 3 : Impliquer et accompagner les filières et territoires dans la transition agro-écologique et renouer le dialogue avec le citoyen

L'engagement individuel n'est pas à lui seul suffisant ; la réussite de la transition agro-écologie en région Hauts-de-France repose aussi sur la capacité de la mobilisation collective à deux niveaux : celui des filières, en veillant à la cohérence des décisions prises par les différents maillons en faveur de la transition ; celui des territoires, avec la nécessité de soutenir les collectifs locaux d'agriculteurs en transition.

La **promotion et la valorisation des produits agricoles** provenant de l'agro-écologie sont des éléments phares de la durabilité des entreprises agricoles mais aussi des filières et des territoires. Pour cela, mettre en avant la **qualité écologique de la production** et soutenir le revenu des agriculteurs est un facteur indispensable.

Enfin, dans la mesure où l'agro-écologie constitue une réponse aux attentes sociétales, l'accent sera mis sur la construction de cette transition en cheminant et dialoguant avec les agriculteurs, mais aussi avec les citoyens. La reconnaissance mutuelle des efforts de chacun contribuera à valoriser les métiers et les personnes qui œuvrent pour construire un nouveau mode de production, de transformation et de consommation.

Axe 4: Observer et piloter l'agro-écologie en Hauts-de-France

L'ambition est de piloter le Plan Agro-écologie mais plus largement piloter l'agro-écologie à travers l'observation des grandes avancées et progrès in itinere et l'infusion des grands principes de l'agro-écologie dans les stratégies agricoles institutionnelles.

PLAN D'ACTIONS

Tous les échelons du monde agricole sont appelés à contribuer et être parties prenantes des actions du présent plan.

La déclinaison opérationnelle du plan cible 5 grandes familles d'acteurs : les agriculteurs, les filières, les consommateurs/citoyens, le monde de la recherche et les institutions. Ces acteurs viennent alimenter ce plan dans une logique de co-construction avec les institutions.

La Région, la DRAAF et la Chambre d'agriculture entendent donc amplifier cette dynamique et s'appuyer sur l'ensemble des acteurs régionaux, nationaux et européens pour mener à bien le Plan Agro-écologie. La présente contribution régionale n'est donc pas exhaustive et pourra être enrichie en fonction des besoins et attentes de chacune des parties prenantes de l'agro-écologie.

La stratégie agro-écologie s'appuie sur les 4 axes stratégiques présentés précédemment et permettant de dessiner une feuille de route pour les cinq prochaines années dans l'optique de combiner performances économique et environnementale. En partant de ces axes stratégiques, de nombreuses actions peuvent être enclenchées sur le territoire pour faciliter cette transition.

Axe 1 : Améliorer et diffuser les connaissances : accélérer la recherche, l'innovation et le transfert en faveur de la transition agro-écologique

Objectif 1.1 Soutenir la recherche et le développement en matière d'agro-écologie

- Par l'identification et la priorisation des sujets sur lesquels un apport de la recherche ou du développement est attendu;
- Par le renforcement de programmes d'expérimentations créateurs de nouveaux savoirs agro-écologiques à élargir vers des approches globales systémiques.

En pratique:

- Mettre en place un comité technique et scientifique agro-écologie (acteurs de la recherche, transfert, développement, filières, constructeurs, agriculteurs) pour l'identification des besoins de nouvelles connaissances ;
- Rechercher des nouvelles solutions d'Outils d'Aide à la Décision ou de biocontrôle ;

- Alimenter en références les systèmes innovants et performants : systèmes économes en eau et en intrants de synthèse, agriculture de conservation des sols, agroforesterie, polyculture-élevage, ...;
- Produire une étude régionale pour identifier les disponibilités et besoins quantitatifs en eau et préfigurer des schémas territoriaux de gestion quantitative de l'eau.

Objectif 1.2 Booster l'innovation sous toutes ses formes en faveur de l'agro-écologie

• En consolidant la Plateforme Agricultures du Futur, en lien avec le service Innovation-Recherche-Développement de la Chambre d'agriculture Hauts-de-France.

En pratique:

- Animer le comité technique et scientifique agro-écologie (voir action 1.1) ;
- Créer un site internet ressource sur les innovations existantes en région ;
- Créer une cartographie des acteurs de la recherche et innovation agro-écologique en région et un inventaire dynamique de leurs projets.

Objectif 1.3 <u>Diffuser les connaissances et l'innovation en matière d'agro-écologie</u>

- Par la promotion des actions des établissements d'enseignement agricole, en lien avec leurs partenaires;
- En favorisant la formation continue des agriculteurs ;
- En organisant des évènements professionnels et territoriaux autour de l'agro-écologie.

En pratique:

- Soutenir les projets expérimentaux de fermes de référence des établissements d'enseignement agricole ;
- Proposer une offre de formation labellisée « agro-écologie » ;
- Créer un identifiant régional offrant de la visibilité pour tous les évènements professionnels traitant de l'agro-écologie ;
- Favoriser l'agro-écologie dans le cadre des dispositifs « formation » et « actions d'information et de démonstration » du FEADER ;
- Organiser des journées techniques professionnelles valorisant les expérimentations et les innovations : connaissance du sol, rotations, pratiques alternatives, pratiques culturales, gestion des intrants, économie en eau, matériels innovants, ...

Objectif 1.4 Améliorer et diffuser les connaissances entre agriculteurs

- En développant les interconnexions entre les réseaux d'agriculteurs ;
- En organisant la capitalisation des collectifs locaux d'agriculteurs pour valoriser et diffuser les résultats des expériences auprès des autres groupes.

En pratique:

- Harmoniser l'appel à projets « collectifs locaux d'agriculteurs » pour la reconnaissance et le financement des GIEE, groupes 30 000 et groupes émergents, avec les appels à projets "coopération" du FEADER pour des projets de collectifs d'acteurs et communiquer conjointement sur ces dispositifs;
- Cartographier les collectifs d'agriculteurs et d'acteurs, produire des vidéos de valorisation des projets collectifs et capitaliser les données issues de ces projets et les partager dans une dynamique participative.

Axe 2 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation et la reconception des pratiques et systèmes de production

Objectif 2.1 Sensibiliser et accueillir les agriculteurs souhaitant s'engager en agro-écologie

- Par la création d'un guichet unique (Point Accueil Agro-Écologie), porte d'entrée pour tous les agriculteurs souhaitant s'engager dans la transition agro-écologique;
- Par la prise de contact avec les agriculteurs non engagés dans la transition agroécologique.

En pratique:

- Créer un site internet multi-partenarial dédié à l'information des agriculteurs sur l'agro-écologie, à la valorisation des projets régionaux, à la mise en ligne d'un calendrier des formations et événements et à la cartographie des réseaux de conseil et des compétences;
- Identifier les aides adaptées au besoin de l'agriculteur et aider au montage de dossiers (MAEC, investissements, agroforesterie, ...).

Objectif 2.2 <u>Permettre aux agriculteurs d'évaluer leurs pratiques et systèmes et éclairer leurs décisions</u> dans une logique de progrès

- Par le déploiement de diagnostics agro-écologiques des exploitations ;
- En mobilisant des outils nouveaux ou existants d'évaluation de pratiques.

En pratique:

- Promouvoir et massifier la réalisation par les agriculteurs du diagnostic agroécologique comme premier outil d'autodiagnostic simplifié des pratiques, performances et démarches d'engagements dans l'agro-écologie;
- Aider au choix du bon outil d'évaluation pour aider les agriculteurs à déployer des plans de progrès en fonction des besoins de leur entreprise agricole ;
- Développer la formation des conseillers aux diagnostics et Outils d'Aide à la Décision et en généraliser leur usage.

Objectif 2.3 <u>Fédérer les acteurs du développement et rénover le conseil pour un accompagnement agro-écologique global des agriculteurs</u>

- Par l'acquisition d'une approche « système » du conseil agro-écologique et le renforcement de l'approche agronomique ;
- En apportant un appui pour l'animation et la coordination à l'échelle régionale des démarches de développement de l'agro-écologie, en particulier en matière d'agriculture de conservation des sols, d'agroforesterie ou de complémentarité culture-élevage.

En pratique:

- Positionner Système de Conseil Agricole (SCA) comme outil d'accompagnement des conseillers Hauts-de-France ;
- Déployer un programme de formation agro-écologique des conseillers Hauts-de-France ;
- Mise en place d'un centre (lieu) et des outils de formation pour les conseillers en agro-écologie :
- Fédérer les acteurs autour du développement des agroforesteries ;
- Soutenir en animation et favoriser la mise en réseau des démarches de développement de l'agriculture de conservation des sols ou encore de complémentarité culture-élevage.

Objectif 2.4 Accompagner financièrement les agriculteurs tout au long de leur dynamique de progrès

- En ciblant les investissements nécessaires aux changements de pratiques ;
- En accompagnant financièrement les pratiques et systèmes vertueux pour l'environnement.

En pratique:

- Améliorer les dispositifs d'aide aux investissements existants en faveur de l'agroécologie : liste dynamique d'investissements (incluant les innovations), bonifications agro-écologiques, critères de sélection ou de priorisation ;
- Mettre en place des outils de financement des investissements contribuant à la transition agro-écologique, adaptés aux réalités du terrain ;
- Renforcer et simplifier l'engagement des agriculteurs en MAEC, en particulier vers des mesures globales systémiques dans le cadre de la future PAC;
- Mesurer les services environnementaux rendus par la production agro-écologique (ex : stockage carbone, biodiversité, préservation des ressources naturelles) et soutenir les partenariats et démarches permettant de rémunérer ces services.

Objectif 2.5 Renforcer l'engagement de l'agriculture en faveur de la biodiversité

- En développant la prise de conscience collective du rôle des infrastructures agroécologiques;
- En favorisant la biodiversité aux abords des chemins ruraux ;
- En intégrant et valorisant les services agroécosystémiques rendus par les mares agricoles;
- Par la promotion de la contribution en matière de biodiversité des CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) destinées à la méthanisation.

En pratique:

- Soutenir l'animation, l'expérimentation et la démonstration en matière d'infrastructures agro-écologiques auprès des agriculteurs ;
- Valoriser auprès des agriculteurs les apports de la biodiversité au niveau technicoéconomique;
- Développer une approche territoriale intercommunale de valorisation des chemins ruraux :
- Recenser et identifier les mares et leurs typologies en région ;
- Accompagner la multi-performance des pratiques CIVE pour la méthanisation et pour l'exploitation ;
- Renforcer le suivi et l'évaluation des pratiques CIVE en particulier en matière de biodiversité et d'environnement.

Axe 3 : Impliquer et accompagner les filières et territoires dans la transition agro-écologique et renouer le dialogue avec le citoyen

Objectif 3.1 <u>Impliquer et accompagner les filières vers la transition agro-écologique</u>

- En accompagnant les acteurs des filières amont et aval (coopératives, négoces, industriels, distributeurs, constructeurs de matériel, semenciers, ...) au changement agro-écologique;
- En favorisant l'engagement des industriels et des acteurs de la grande distribution à valoriser et à mieux rémunérer les productions qui font l'objet d'une démarche agroécologique;
- En favorisant le développement des labels valorisant les pratiques agro-écologiques, y compris la certification environnementale;
- En mettant en place un dispositif de vigilance accrue et d'accompagnement pour les filières sensibles, notamment l'élevage;
- En développant l'économie circulaire et les filières biosourcées.

En pratique:

- Soutenir les initiatives des filières de rémunération des services environnementaux (notamment en matière de stockage carbone) ;
- Soutenir les actions des filières qui sont bénéfiques au développement de la complémentarité culture-élevage ;
- Mettre en place une aide régionale au maintien en Agriculture Biologique ;
- Accompagner les filières SIQO (Signes d'Identité de la Qualité et de l'Origine) dans l'intégration des pratiques agro-écologiques dans leur cahier des charges afin qu'elles puissent toutes atteindre la certification HVE au minimum et développer les certifications SIQO déjà favorables aux productions vertueuses type STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) « Lait de Foin » ou « Lait à l'herbe », ...

Objectif 3.2 Accompagner les collectivités pour des politiques territoriales impulsant l'agro-écologie

- En infusant l'agro-écologie dans les projets territoriaux (Contrats de Transition Ecologique, Projets Alimentaires Territoriaux, Territoires Engagés pour la Nature...);
- En massifiant l'approvisionnement alimentaire issu de productions agro-écologiques dans la commande publique;
- En incitant les collectivités à s'engager dans le soutien et la valorisation des services environnementaux et territoriaux rendus par les agriculteurs à travers leurs actes de production agro-écologique.

En pratique:

- Recenser et valoriser les démarches de certification/labellisation de productions en faveur de l'agro-écologie (HVE, AB, certains Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) auprès des producteurs et des professionnels de la restauration collective;
- Expérimenter les Paiements pour Services Environnementaux avec les collectivités territoriales et les Agences de l'Eau.

Objectif 3.3 <u>S'appuyer sur les collectifs locaux d'agriculteurs et d'acteurs comme relais de la transition agro-écologique auprès des filières, des territoires et des citoyens</u>

- En encourageant l'émergence massive de nouveaux collectifs locaux d'agriculteurs ou d'acteurs;
- En confortant les collectifs d'agriculteurs ou d'acteurs existants.

En pratique:

- Lancer annuellement l'appel à projets régional multi-financeurs « collectifs locaux d'agriculteurs » pour la reconnaissance et le financement des GIEE, groupes 30 000 et groupes émergents, conjointement avec l'appel à projets « coopération » du FEADER pour la création de collectifs d'acteurs pour l'innovation (Partenariat Européen pour l'Innovation) ;
- Accompagner avec un soutien en animation les groupes émergents dans la consolidation de leur groupe et suivre les collectifs existants (bilans annuels).

Objectif 3.4 Renouer le dialogue entre citoyens et monde agricole et améliorer l'image des métiers de l'agriculture

- En s'appuyant sur les dynamiques locales pour reconnecter habitants et agriculteurs ;
- En valorisant et vulgarisant l'engagement agro-écologique des agriculteurs et des filières auprès du grand public, avec un focus sur les métiers de l'élevage et leur attractivité, et en créant la culture de l'agri-smiling.

En pratique:

- Lancer avec tous les partenaires volontaires une campagne de communication régionale coordonnée sur l'agro-écologie en Hauts-de-France ;
- Créer un identifiant régional pour tous les événements traitant de l'agro-écologie (Ex : « L'agro-écologie en Hauts-de-France ») ;
- Organiser régulièrement des rencontres territoriales de l'agro-écologie avec les collectivités territoriales :
- Amplifier la communication sur le dispositif des Trophées de l'agro-écologie en Hauts-de-France ;
- Soutenir les acteurs de l'agriculture dans leurs démarches de communication positive à destination du grand public.

Axe 4: Observer et piloter l'agro-écologie en Hauts-de-France

Objectif 4.1 Observer et partager pour agir en faveur de l'agro-écologie

- En créant un Observatoire régional de l'agro-écologie pour mesurer les progrès dans l'engagement des agriculteurs et suivre les actions en faveur de l'agro-écologie ;
- En pilotant le Plan Agro-écologie pour identifier les besoins et les tendances et définir les priorités d'actions (Cf. partie « Gouvernance »).

En pratique:

- Centraliser et mettre régulièrement à jour les indicateurs existants (ex : engagement dans des labels, MAEC, enquêtes pratiques culturales, indicateurs Ecophyto);
- Réfléchir à de nouveaux indicateurs de suivi de l'engagement agro-écologique (conservation des sols, agroforesterie, réalisation de diagnostics agro-écologiques);
- Produire régulièrement une infographie synthétisant les indicateurs de l'Observatoire de l'agro-écologie.

Objectif 4.2 <u>Faire infuser les principes de l'agro-écologie dans les différentes institutions en charge des politiques agricoles</u>

- En coordonnant l'analyse agro-écologique des projets et leur financement, à travers un outil de lecture partagé;
- En formant l'ingénierie en charge des politiques et du développement agricole aux principes de l'agro-écologie.

En pratique:

- Elaborer une grille de lecture « agro-écologique » de projets, partagée par l'ensemble des financeurs du Plan Agro-écologie ;
- Mettre en place des groupes projets « agro-écologie » pluridisciplinaires au sein des organisations actrices du Plan Agro-écologie ;
- Identifier un référent agro-écologie au sein des différentes structures partenaires ;
- Inciter l'ingénierie institutionnelle à se former aux principes de l'agroécologie (ex : MOOC), aux certifications et labels environnementaux et au management de l'environnement.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET DYNAMIQUE

Le pilotage du Plan Agro-écologie est assuré par la Région Hauts-de-France dans le cadre d'un partenariat étroit avec la DRAAF Hauts-de-France et la Chambre d'agriculture Hauts-de-France. Ils associent autant que de besoin les autres acteurs du monde agricole et agroalimentaire.

4 instances se complètent :

- Le comité de pilotage (COPIL) et la Commission Agro-Écologique (CAE) ;
- Le comité des financeurs (COFIN);
- Le comité technique (COTECH).

Les pilotes organisent le comité de pilotage et participent également aux comités techniques et groupes de travail. Région et Etat réunissent le comité des financeurs.

COPIL : Comité de pilotage

Il est proposé d'organiser la gouvernance du Plan Agro-écologie autour d'un comité de pilotage (COPIL), instance stratégique pour la constitution d'un plan régional. Un partage des compétences et du pilotage de ce comité se fait entre les trois institutions précédemment citées. Le COPIL établit la stratégie globale et les grandes décisions d'orientation à valider par les pilotes. Une réunion de ce comité est prévue sur une base minimale annuelle pour faire un bilan du pilotage, fixer de nouveaux objectifs et recommander la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Le COPIL réunit les représentations politiques (ou techniques par délégation) de :

- la Région Hauts-de-France ;
- l'Etat;
- la Chambre d'agriculture Hauts-de-France ;
- les autres membres du comité des financeurs.

Dans un objectif de consultations des partenaires représentant le monde agricole et rural, le COPIL peut être élargi régulièrement dans le cadre de la Commission Agro-Écologie Hauts-de-France (CAE).

La Commission Agro-écologie, préexistante au plan et instituée par la loi, se réunit une à deux fois par an et a pour rôle de présenter et de concerter les politiques de l'Etat et du Conseil régional en matière d'agro-écologie et les dispositifs d'aides qui en découlent. Son animation est assurée conjointement par le Préfet (ou son représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et par le Président du Conseil régional (ou son représentant élu ou a minima par la Direction de l'Agriculture de la Région).

Si les sujets étaient historiquement les collectifs d'agriculteurs (GIEE), le plan Ecophyto ou encore la politique du développement agricole et rural (Plan Régional de Développement Agricole et Rural - PRDAR et Plans de Développement Rural - PDR), la CAE élargit son champ d'intervention pour traiter de toutes les thématiques du Plan Agro-écologie Hauts-de-France.

Sa composition est définie par arrêté préfectoral et réunit aussi bien les acteurs de l'agriculture, les institutionnels, les filières et les associations environnementales et de consommateurs.

COFIN: Comité des financeurs

Le COFIN mobilise des fonds, assure la cohérence entre financeurs grâce à un plan de financement lié aux attentes du COPIL en amont de la préparation des demandes de subvention. Le COFIN se réunit au minimum deux fois par an pour s'assurer de l'avancée des financements octroyés.

Le COFIN réunit au moins :

- la Région Hauts-de-France ;
- la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Hauts-de-France (DRAAF) ;
- la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement Hauts-de-France (DREAL) ;
- les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine Normandie ;
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Hauts-de-France (ADEME);
- les autres financeurs identifiés.

COTECH : Comité technique et groupes de travail opérationnels

La mise en œuvre du Plan Agro-écologie est assurée par le comité technique et divers groupes de travail technique sont constitués au gré des besoins exprimés par le COPIL.

Le comité technique, reflet du COPIL, est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et de l'évaluation du plan. Il favorise l'émergence de projets ou d'actions opérationnelles. Il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire dans des conditions souples afin de faciliter le travail en commun.

La composition du COTECH et de ses groupes de travail est variable mais a minima, seront représentés par :

- la Région Hauts-de-France ;
- la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Hauts-de-France (DRAAF) :
- la Chambre d'agriculture Hauts-de-France ;
- les autres financeurs qui souhaitent participer.

Attribution des rôles d'animation technique des axes :

En fonction des compétences requises pour chaque axe stratégique, chaque institution se voit attribuer l'animation d'un ou plusieurs axes de travail :

- Axe 1. En ce qui concerne l'axe stratégique de diffusion des connaissances, l'animation est dévolue à la Chambre d'agriculture Hauts-de-France. C'est l'institution la plus compétente pour accompagner les projets agro-écologiques dans l'optique d'une diffusion optimale des savoirs liés aux pratiques agro-écologiques. La Plateforme « Agricultures du Futur » aura également un rôle central sur l'animation de cet axe.
- Axe 2. L'axe d'accompagnement des agriculteurs dans leurs adaptations de pratiques et systèmes fait l'objet d'un partage de compétences entre la Région, la Chambre d'agriculture et la DRAAF. En effet, l'accompagnement au plus près de l'agriculteur se fait grâce aux organismes de développement tels que la Chambre d'agriculture tandis que l'octroi de financements fait l'objet d'une animation par la Région et la DRAAF.
- Axe 3. La thématique d'accompagnement des filières, territoires et de dialogue avec le citoyen est animé par un binôme Région Hauts-de-France et DRAAF Hauts-de-France tant les sujets sont à la croisée des compétences Région et Etat.
- Axe 4. Enfin, l'axe de pilotage et d'observation est dévolue à un binôme d'animation DRAAF Hauts-de-France et Région Hauts-de-France.